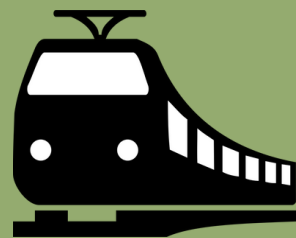


Bilan Carbone 2023 CLHDPP

Florence BETTON



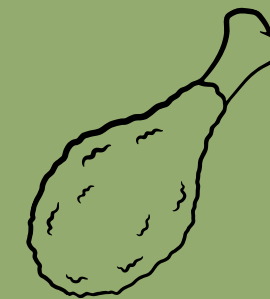
8,13 t eCO₂
soit



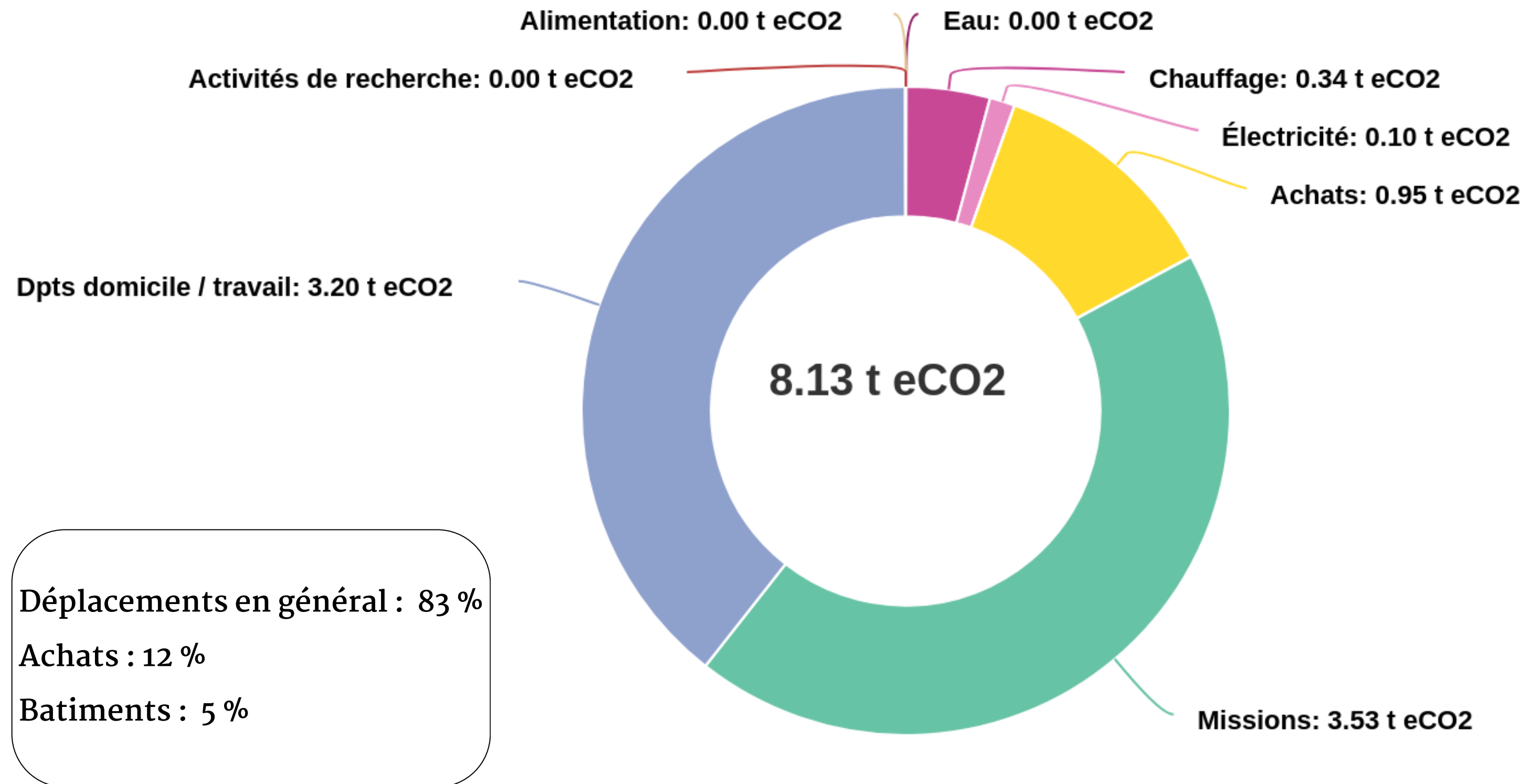
1 848
A/R Paris-Marseille en TGV



5
A/R Paris-New York



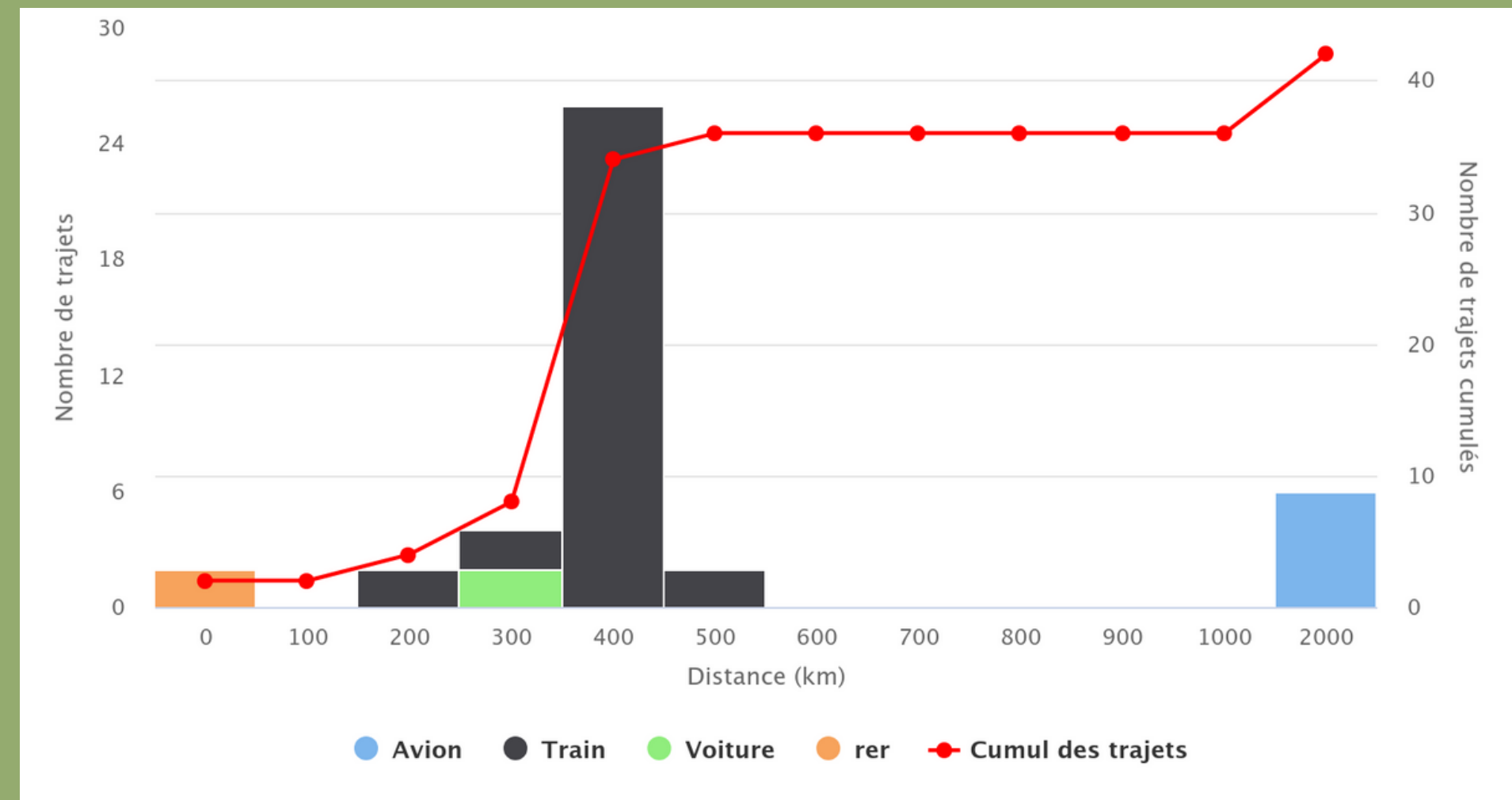
5 146
Repas avec du poulet



- Un bilan qui s'élève à **8,13 t eCO2** avec une marge d'erreur à 1,65 t eCO2 près.
- Les déplacements (professionnels et trajets domicile-travail) constituent le poste le plus émetteur de GES avec 83% des émissions totales.
- Les achats représente 12% de l'empreinte carbone du CLHDPP. Cet catégorie comprend l'achat de fournitures de bureau, le café, les repas en extérieur, les traiteurs, les hébergements en hôtel.
- Les consommations du bâtiment correspondent à 5% du BGES. Le chauffage émet 0,34 t eCO2, l'électricité 0,1 t eCO2 et l'eau moins de 0,01.

Nombre de trajets réalisés selon la distance et le mode de transport pour les déplacements professionnels

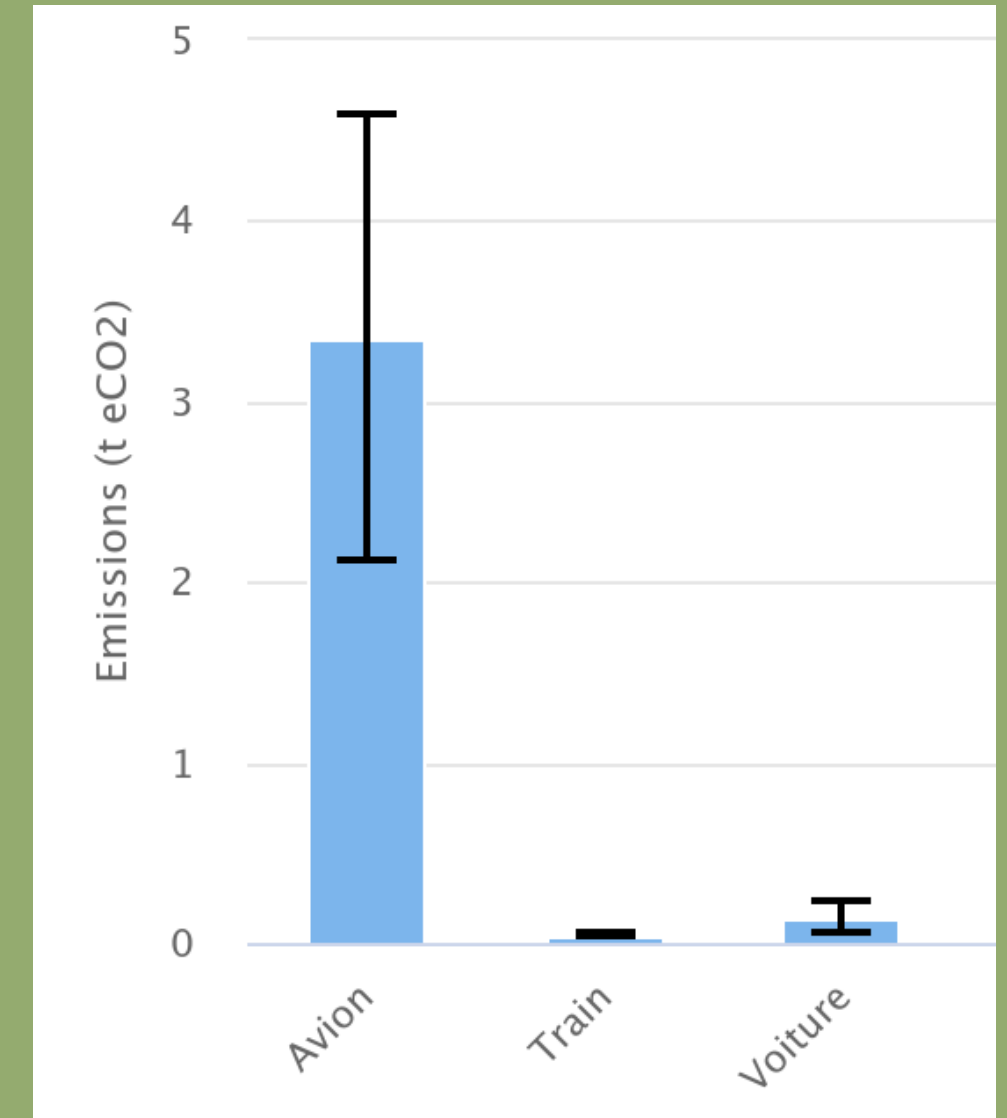
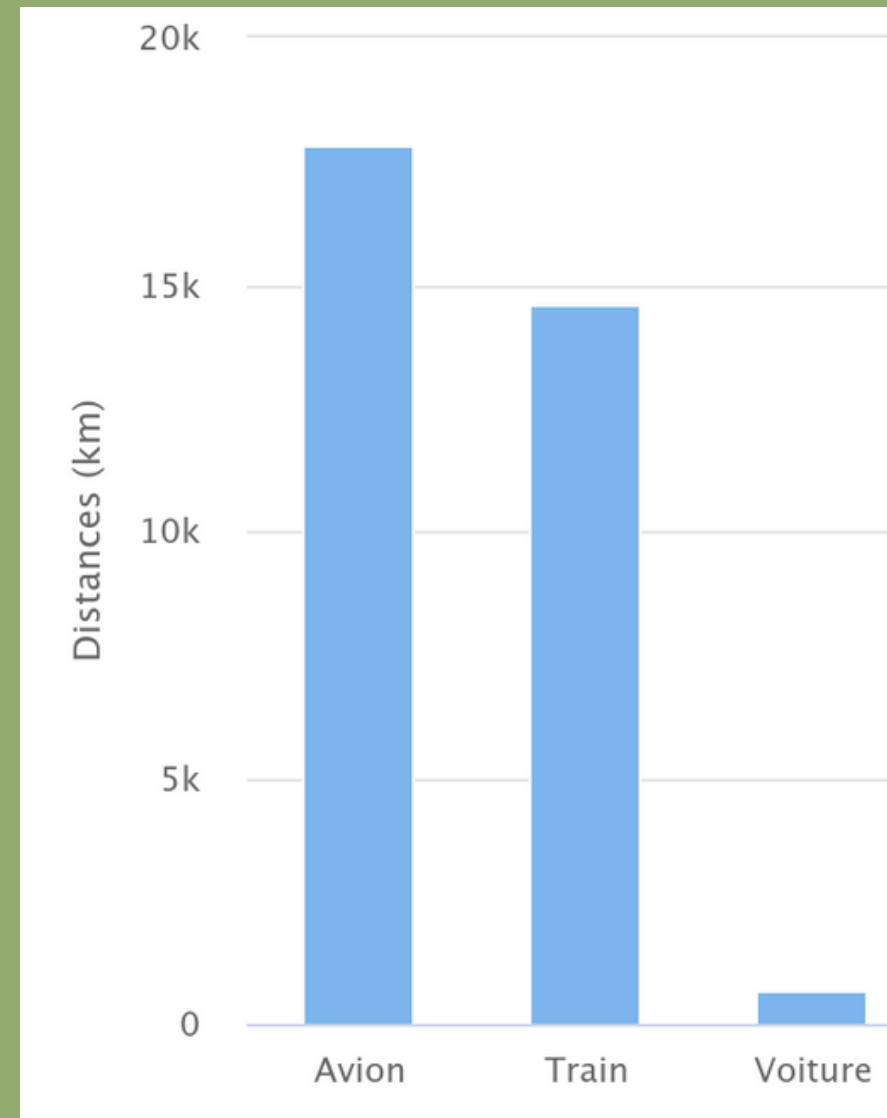
- Le train est majoritairement utilisé
- L'avion est emprunté peu de fois mais pour des destinations plus loitaines
- Sur les distances inférieures à 600 km, la majorité des trajets se font en train, pour les trajets de plus de 2 000 km, l'avion est le seul moyen de transport utilisé



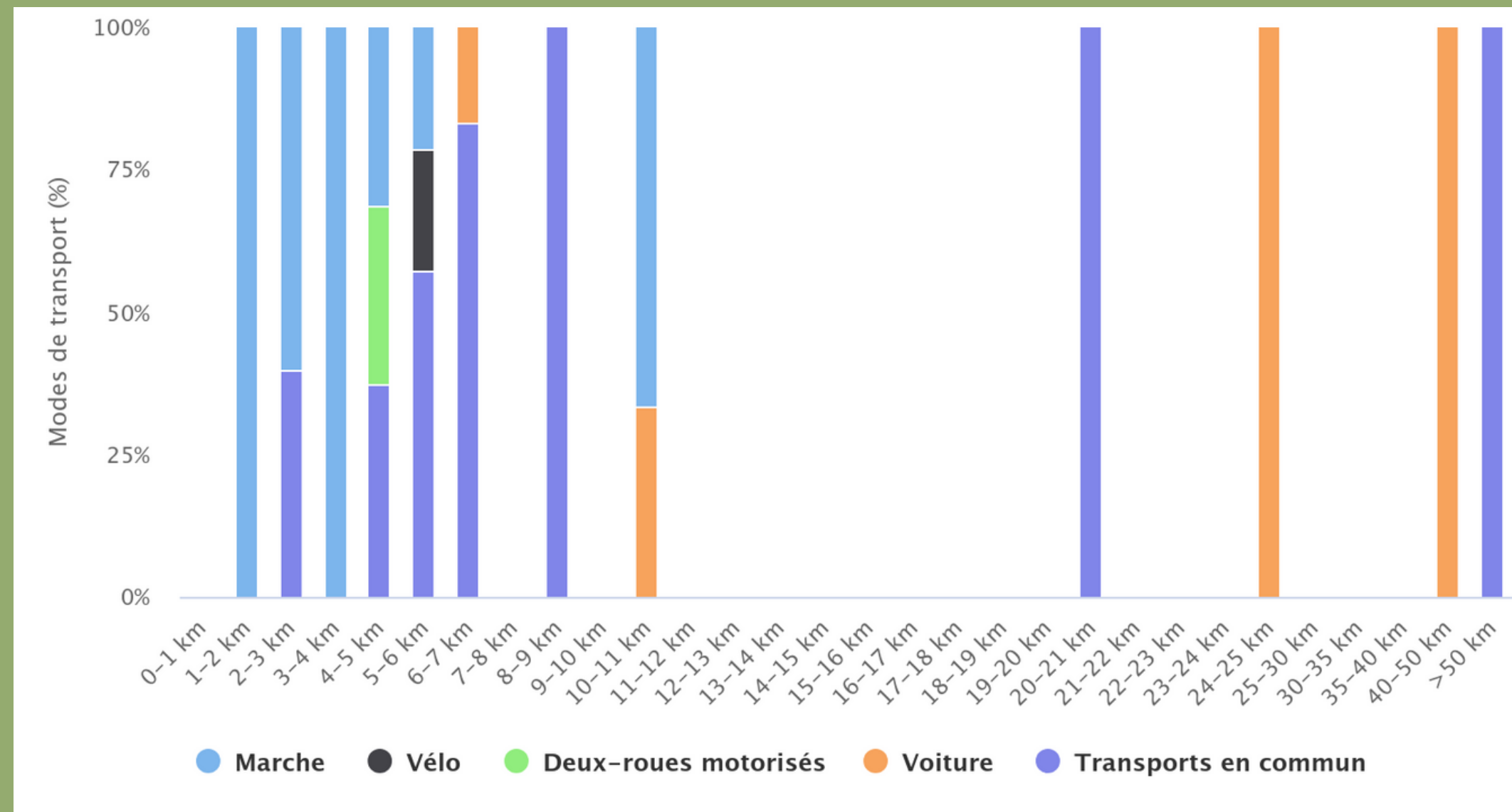
L'empreinte carbone des missions selon le mode de transport

Le train représente 44,12 % des kilomètres parcourus mais représente seulement 1,36 % des émissions générées par les déplacements professionnels. En revanche, l'avion a été emprunté pour 53,88 % des kilomètres parcourus et représente 94,64 % des émissions liées aux déplacements professionnels. Ceci montre bien que l'avion est beaucoup plus polluant que le train.

La voiture représente 2 % des distances parcourues et 4 % des émissions.



Mode de déplacement utilisé selon la distance à parcourir pour se rendre au travail



Pour ce qui est des déplacements domicile-travail, la grande majorité de l'effectif emprunte les transports en commun ou un mode de déplacement doux comme la marche ou le vélo.

L'empreinte carbone des achats

